

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme CADENET Catherine, M. CAILHOL Gérard, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Claudine IACOVO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. PUECH Simon, M. Sébastien ROUSTAN,

Procuration : M. Jean-François VIDAL à M. Frédéric ARTIS, Mme Marie-Claude SIRE à Mme Isabelle NEGRE

M. PRIVAT Gaëtan a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 Septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1- Choix du Maître d'œuvre – Réhabilitation de l'ancien Evêché à Vabres l'abbaye

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé du 2 août 2021 au 30 septembre 2021 concernant la réhabilitation de l'ancien évêché. 11 candidatures ont été reçues et analysées par la commission appels d'offres le 26 Octobre 2021. L'entreprise retenue est BC Architecture, pour un montant de 105 000€ HT soit 7% du montant des travaux. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

2- Reprise des concessions en état d'abandon

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle **les 2 Mai 2018 et le 10 Septembre 2021**, dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code général des collectivités territoriales. Cette opération concerne 51 concessions au cimetière de Vabres, 11 à Rayssac et 11 à Ségonzac. Après délibération, Monsieur le Maire est autorisé à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à la remettre en service pour de nouvelles inhumations.

3- Taxe d'aménagement

Lors du précédent conseil municipal, le taux de la taxe d'aménagement n'avait pas pu être voté car le PLUi n'était pas encore validé. Suite à son approbation le 21 Septembre 2021, Monsieur le Maire rappelle que le taux actuel est fixé à 1%, et propose d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement à 1.5%.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4- Décisions Modificatives – Budget Communal

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes pour le budget Communal de l'exercice 2021, concernant les travaux de la salle communale des Tux, et les travaux de rénovation du mur de Ségonzac :

- D023 : - 9993.72€ / D 21318 : + 9993.72€
- D023 : - 4968.86€ / D 2152 : + 4968.86€

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

5- Décisions Modificatives – Budget de l'Eau

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour le budget de l'Eau de l'exercice 2021 :

- D 606 - D 701249 : - 6600€ / D 2315 : + 6600€

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

6- Solde subventions aux associations

M. le maire rappelle la délibération n° 2021-033 en date du 08 avril 2021 validant le versement de la part fixe des subventions aux associations de la commune. Le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle à hauteur de 1200€ aux associations qui en font la demande. Cette année 2 dossiers de demande de subventions ont été reçus : La Festi'Vabraise pour 650€ et l'APE de l'école publique pour 1000€.

Le Conseil Municipal décide de verser à la Festi'Vabraise : 400€ et à l'APE de l'école publique 800€.

Vote : 14 pour – 0 contre – 1 abstention

7- Création d'un emploi d'Adjoint technique

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un adjoint technique permanent à temps non complet à raison de 26 heures 7 minutes hebdomadaires soit 26.11 centième, à compter du 01 Janvier 2022, pour l'entretien des bâtiments publics.

Après délibération, le conseil municipal approuve la décision.

Vote : 13 pour – 0 contre – 2 absents

8- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

9- Tarif de location de tables et chaises

La commune propose à la location des tables, chaises et bancs. Pour faciliter le travail des agents technique pour la remise et la restitution du matériel, Monsieur le Maire envisage de livrer le matériel au domicile des demandeurs. De ce fait il propose de voter pour l'augmentation du prix de location aux tarifs suivants :

Table : 5.00€ - Banc 1.00€ - Lot de 10 chaises : 5.00€

Vote : 15 pour – 0 contre – 0 abstention

Questions diverses :

➤ Cimetières : Le conseil municipal décide d'accorder des concessions funéraire et cinéraire uniquement aux personnes possédant une résidence sur la commune.

➤ Location salle : M. le Maire à demandé l'avis du conseil municipal concernant la location es salles communales pour les anniversaires 18/20 ans. L'assemblée décide de louer les salles uniquement aux jeunes de la commune. La réservation devra être faite par les parents, qui se porterons responsable.